



Carte de fidélité et déchéance cognitive

Par brounchou

Bonjour,
ma mère âgée de 94 ans a, depuis plusieurs années, une carte de fidélité oney. Au paiement de ses achats elle a le choix entre un paiement comptant en activant la touche 1 et un paiement à crédit en activant la touche 2.
Ma mère a déclaré, il y a quelques années, une maladie cognitive, au début sans signes apparents. Elle a donc utilisé sa carte sans vigilance de notre part. Ainsi sur une longue période, elle s'est trompée de touche et activé régulièrement la touche 2 (paiement à crédit avec intérêts) à chaque achat.
Elle règle maintenant mensuellement 29 euros pour rembourser son crédit.
Y-a-t-il un recours dans ce genre de situation?
Cordialement,

Par Isadore

Bonjour,

Si votre mère n'est plus capable de gérer seule ses affaires il faut demander une mesure de protection (tutelle, curatelle ou habilitation familiale). Le tuteur ou curateur pourra faire révoquer cette carte.

Elle peut en attendant tenter de négocier avec son créancier si elle en a encore la capacité.

Par Henriri

Hello !

Même avis qu'Isadore.

Brounchou je ne connais pas la carte en question mais vous pouvez certainement déjà aider votre mère à résilier cette carte problématique...

A+

Par yapasdequoi

Bonjour,
Pour résilier, il faudra solder le crédit en cours ou le faire racheter par un autre organisme, et éventuellement risquer des pénalités.
C'est un vrai piège ...

Par Henriri

(suite)

Pour résilier il faut surtout connaître les conditions prévues à ce sujet. Et au préalable Brounchou vous pouvez immédiatement retirer cette carte des mains de votre mère.

A+

Par Rambotte

De toute façon, l'idéal serait de solder le crédit, pour éviter les intérêts futurs. Avec des mensualités de 29 euros, les sommes empruntées ne doivent pas non plus être énormes, sans doute en cohérence avec une consommation modeste et pas frénétique.